

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL : 8 JUILLET 2025 à 20H
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation** : 3 juillet 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 10

Etaient présents : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Pascale HUET, Laure GILLOT, Anthony NORBERT, Laurent POISSONNEAU, Jean-Christophe URIEN, Céline ZULBERTI**Etait (ent) absent (s) excusé(s)** : Franck BAUNEZ qui a donné pouvoir à Pascale HUET, Julien HANNOIR qui a donné pouvoir à Céline ZULBERTI, Fanny OLLIVRY qui a donné pouvoir à Laure GILLOT, Sandrine URIEN qui a donné pouvoir à Jean-Christophe URIEN**Etait (ent) absent (s) non excusé(s)** : /**Secrétaire de séance** : Laurent POISSONNEAU**Date de publication** : 10 juillet 2025**Ouverture de séance à 20h06****ORDRE DU JOUR** :

- *Approbation du ou des procès-verbaux : 28 avril 2025*
- *Personnel : convention d'adhésion au service de paye du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine et Loire*
- *Réhabilitation d'une maison dans le bourg en gîte communal:*
 - *Autorisation de signature des marchés et avenants éventuels*
 - *Demande de subvention auprès de la Région des Pays-de-la-Loire*
- *Finances : admission en non-valeur de créances irrécouvrables*
- *Occupation de l'espace public : dispositions et tarifs*
- *Service Enfance/Jeunesse :*
 - ✓ *Tarifification sociale : dispositif de « Cantine à 1 € » : autorisation de signature de convention*
 - ✓ *Tarifification : restaurant scolaire / accueil périscolaire / TAP / ALSH*
 - ✓ *Tarifification : camps / séjours / journées thématiques*
- *Enfance & affaires scolaires : règlements intérieurs (restaurant scolaire, accueil périscolaire / pause méridienne, TAP, accueil de loisirs)*
- *Programme culturel septembre 2025 à août 2026 : présentation de la programmation et tarification*
- *Règlements des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequisse, Tilleul, Local pour Tous)*
- *Tarifification des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequisse, Tilleul, Local pour Tous)*
- *Informations diverses*

Le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2025 est adopté (14 pour).

DEL-202533**CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MAINE ET LOIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine et Loire (CDG49) propose un service facultatif de paie pour les collectivités territoriales et établissements publics. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités).

Dans ce cadre le service réalise l'ensemble des opérations liées à la paie des agents et des élus de la collectivité dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de solliciter le service de paie du CDG49 pour les prestations proposées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le projet a été transmis aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour) décide :

- D'adhérer au service de paie du CDG49 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les actes qui en découlent ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

DEL-202534

REHABILITATION D'UNE MAISON EN GITE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES et AVENANTS ÉVENTUELS

M. le Maire informe l'assemblée que la consultation sous la forme de la procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation d'une maison en gîte sera engagée en septembre 2025, prévue initialement avant l'été.

Il rappelle que le réaménagement de ce bâtiment en un usage public contribuera à l'animation du centre-bourg mais aussi apporterait des services utiles pour l'accueil de groupes de jeunes, mais également une capacité d'hébergement de courte durée pour des familles visitant leurs proches, découvrant le territoire ou pour d'autres besoins tels que l'hébergement d'urgence.

Afin de ne pas retarder le commencement des travaux, il propose que le Conseil Municipal l'autorise à signer les marchés, de même que les avenants éventuels. Ceci permettrait de poursuivre les travaux sans contrainte administrative.

Il rappelle que l'estimation de tous les lots est de 420 000 € HT options comprises.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

- Autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants y compris les options, de même que les avenants éventuels.

DEL-202535

REHABILITATION D'UNE MAISON DANS LE BOURG EN GITE COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1111.4,

Vu les délibérations d'Angers Loire Métropole du 11 septembre 2023 relatives à la signature du Contrat Pays de Loire avec la Région et au dispositif de soutien aux communes,

Considérant que la réhabilitation d'une maison dans le bourg en gîte communal est programmée au titre des exercices 2025-26,

Considérant que ces travaux sont éligibles au Contrat Pays de la Loire 2023-2026 signé entre la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole et la Région,

Au stade de l'avant-projet détaillé, les travaux sont évalués à 420 000 € hors-taxe et le plan de leur financement s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant des dépenses	Mode de financement	Montant de financement
Travaux	420 000	Région Pays de la Loire	42 000
		ALM Fond de concours	42 000

		DETR + Fond Vert (en attente)	200 000
		SIEML BEE2030	37 100
		Autofinancement Commune	98 900
Total DEPENSES	420 000 € HT	Total RECETTES	420 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Région une subvention de 10 % des dépenses de travaux engagées plafonnées à 420 000 €, au titre des aides à l'investissement,

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès d'Angers Loire Métropole une aide supplémentaire de 10 % des dépenses de travaux engagées plafonnées à 420 000 € au titre des aides à l'investissement,

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires,

- Sollicite l'autorisation de Madame la Présidente de la Région et Monsieur le Président d'Angers Loire Métropole afin de pouvoir démarrer les travaux avant la notification de la subvention.

DEL-202536

FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables présentée par le comptable public de la trésorerie de Trélazé (SGC Couronne d'Angers) concernant un titre de recettes afférent à l'exercice 2024 du budget communal (47000) ;

Considérant le montant de ces titres de recettes irrécouvrables de 3,00 € ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

- Accepte l'admission en non-valeur du titre de recettes telle que présentée par le comptable public pour un montant de 3,00 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget communal.

DEL-202537

OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC : DISPOSITIONS ET TARIFS

M. le Maire évoque le développement croissant de dispositifs automatiques de vente ou de retrait de marchandises, ainsi que la demande de la population pour disposer d'un distributeur de pain.

Il remarque que ces dispositifs peuvent correspondre à des conditions différentes d'occupation permanente de l'espace public, selon que celui-ci comporte ou non des aménagements spécifiques (tels que substrat, abri, équipement), et qu'ils se différencient aussi de l'occupation non permanente par des commerces ambulants.

Ainsi il conviendrait de différencier les conditions de la mise à disposition des espaces publics, selon leur nature et leur aménagement.

Dans un souci de répondre à l'attente de la population et au développement des systèmes automatisés de vente ou de retrait de marchandises, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal (14 pour) décide :

- De différencier les espaces publics pouvant être mis à la disposition des activités commerciales selon quatre catégories :
 - Catégorie 1 : espace extérieur non aménagé, pour utilisation non permanente
 - Catégorie 2 : espace extérieur aménagé, avec utilisation non permanente
 - Catégorie 3 : espace extérieur non aménagé, pour utilisation permanente
 - Catégorie 4 : espace extérieur aménagé, pour utilisation permanente

- De fixer le montant des redevances d'occupation de l'espace public, à compter du 1^{er} juillet 2025, comme suit :
 - Catégorie 1 : 5 euros par demi-journée
 - Catégorie 2 : 10 euros par demi-journée
 - Catégorie 3 : 150 euros par mois
 - Catégorie 4 : 300 euros par mois
- Autorise M le Maire à signer les arrêtés et conventions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DEL-202538

SERVICE ENFANCE : TARIFICATION SOCIALE : DISPOSITIF DE « CANTINE 1 € » : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION

Monsieur le Maire expose :

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires des communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale et qui ont conservé la compétence cantine.

Ce dispositif permet aux collectivités de proposer, aux familles aux plus bas quotients familiaux, une tarification du repas égale ou inférieure à 1€.

En retour, l'Etat compense l'effort financier des collectivités en leur versant 3€ par repas tarifé 1€ ou moins aux familles.

Les collectivités ont le choix d'appliquer le dispositif auprès de tout ou partie des quotients éligibles au dispositif.

La commune de SOULAINES SUR AUBANCE a fait le choix de s'y inscrire par délibération n°DEL-202232 en date du 20 juin 2022.

L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention qui définit les engagements des parties.

La convention triennale passée avec l'Etat arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de reconduire cet engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour), décide :

- De renouveler ce dispositif « cantine 1€ » à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée et tous documents relatifs à ce dossier.

DEL-202539

SERVICE ENFANCE/JEUNESSE : TARIFICATION : RESTAURANT SCOLAIRE / ACCUEIL PERISCOLAIRE / TAP / ALSH

Vu la délibération n°202443 du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2024 relative à la tarification pour les services enfance : tarifs pour le restaurant scolaire, accueil périscolaire, TAP et ALSH ;
Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs ;

Il est rappelé les tranches tarifaires, basées sur le quotient familial QF :

Tranches	QF
T1	0 à 600
T2	601 à 900
T3	901 à 1200
T4	1201 à 1500
T5	1501 et plus

Mme Katia DUMARTIN, adjointe déléguée à l'Enfance/Jeunesse, propose les tarifs suivants :

Restaurant scolaire

Restaurant scolaire	En période scolaire		Hors période scolaire	
	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +
T1	1.00 €	1.00 €	2.71 €	2.71 €
T2	1.00 €	1.00 €	2.71 €	2.71 €
T3	3.25 €	2.76 €	3.25 €	2.76 €
T4	4.35 €	3.69 €	4.35 €	3.69 €
T5	5.00 €	4.25 €	5.00 €	4.25 €

<i>Enfant présent non inscrit (tous tarifs)</i>	<i>Majoration 2 € par repas</i>
---	---------------------------------

Enseignant	7.07 €
Agent communal	7.07 €
Stagiaire ou volontaire	3.80 €
Autre	7.07 €

Accueil périscolaire

L'accueil des enfants sur le temps périscolaire (matin et soir) est tarifé au quart d'heure.

Tranches	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +
T1	0,22	0,18
T2	0,22	0,18
T3	0,43	0,37
T4	0,43	0,37
T5	0,43	0,37

En cas de départ au-delà de l'heure de fermeture prévue (18h30), une majoration de 2 € par famille sera appliquée pour toutes les tranches.

TAP

L'accueil des enfants sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) est tarifé à la séance.

Tranches	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +
T1	0.87 €	0.74 €
T2	0.87 €	0.74 €
T3	1.74 €	1.48 €
T4	1.74 €	1.48 €
T5	1.74 €	1.48 €

La présence d'un enfant non inscrit est tarifée à 5 € la séance pour toutes les tranches.

Si l'activité de TAP ne peut être assurée, par exemple du fait de l'absence exceptionnelle d'un animateur, la séance est alors considérée comme un temps d'accueil périscolaire et tarifée comme telle au quart d'heure.

ALSH

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est tarifé à la demi-journée et de façon identique le mercredi après-midi et pendant les périodes de congés scolaires. La présence en journée entière donne lieu à la facturation de deux demi-journées.

Tranches	Résidant commune		Résidant hors commune	
	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +	Enfants 1 et 2	Enfant 3 et +
T1	1.85 €	1.58 €	2.39 €	2.04 €
T2	2.84 €	2.40 €	3.59 €	3.06 €
T3	3.80 €	3.23 €	4.78 €	4.06 €
T4	4.78 €	4.06 €	5.99 €	5.09 €
T5	5.76 €	4.90 €	7.17 €	6.10 €

Veillées (par personne)	
Avec repas	3,26 €
Sans repas	2,17 €

La restauration est tarifée indépendamment et en sus, dans les mêmes conditions que pendant les périodes scolaires.

L'accueil payant de l'ALSH (7h30-9h00 et 17h30-18h30), est tarifé selon les conditions tarifaires de l'Accueil périscolaire.

En cas de départ au-delà de l'heure de fermeture prévue (18h30), une majoration de 2 € par famille sera appliquée pour toutes les tranches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

- Décide de fixer les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025.

ENFANCE / JEUNESSE : TARIFICATION : CAMPS / SEJOURS / JOURNÉES THÉMATIQUES

Vu la délibération n° 202444 du Conseil Municipal en date du 19 juin 2024 relative aux tarifs des camps, des séjours et des journées thématiques ;

Considérant qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs

Mme Katia DUMARTIN, adjointe déléguée à l'Enfance/Jeunesse, propose les tarifs suivants :

Camps et séjours

QF	Commune	Hors commune
de 0 à 600	16.97 €	22.06 €
de 601 à 900	20.05 €	26.07 €
de 901 à 1200	24.30 €	31.59 €
de 1201 à 1500	27.48 €	35.72 €
1501 et plus	30.23 €	39.30 €

*Par jour pour tout séjour avec nuitée, repas inclus
Versement d'arrhes : A l'inscription, les familles devront verser des arrhes à hauteur de 30% du coût total des journées thématiques*

Journées thématiques

QF	Commune	Hors commune
de 0 à 600	12.10 €	15.73 €
de 601 à 900	15.60 €	20.27 €
de 901 à 1200	20.05 €	26.07 €
de 1201 à 1500	22.81 €	29.65 €
1501 et plus	25.72 €	33.44 €

*Accueil du matin de 7h30 à 9h et du soir de 17h30 à 18h30 = tarif au 1/4 heure en application de la délibération fixant les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir
Repas non fourni
Versement d'arrhes : A l'inscription, les familles devront verser des arrhes à hauteur de 30% du coût total des journées thématiques*

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour),

- décide de fixer les tarifs, ci-dessus, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2025.

ENFANCE & AFFAIRES SCOLAIRES : REGLEMENTS INTERIEURS :

- Restaurant scolaire
- Accueil périscolaire / pause méridienne
- TAP
- Accueil de loisirs

Vu la délibération n°DEL-202336 du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2023 relatives aux règlements intérieurs ci-après : restaurant scolaire, accueil périscolaire (matin et soir) / pause méridienne, TAP et accueil de loisirs

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à ces règlements,

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour)

- Approuve les règlements annexés à la présente délibération qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

PROGRAMME CULTUREL SEPTEMBRE 2025 A AOÛT 2026 : PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION & TARIFICATION

Mme Pascale HUET, Adjointe à la Culture, informe le Conseil Municipal de la programmation culturelle sur la période de septembre 2025 à août 2026 à la salle culturelle de la Grange aux Dîmes.

Elle ajoute qu'il est nécessaire de définir les tarifs de la billetterie pour chaque spectacle et animation programmés, à savoir :

POUR LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES

DATE	GENRE	PRESTATAIRES	COÛT DU SPECTACLE
Sam 4/10/2025	Veillée musicale : De feu et lumière Concert conté	Compagnie du Poulpe	900,00
Sam 15/11//2025	Les Franglais Country folk	Actarus	700,00 €
Sam 13/12/2025	Qui L'Eû Cru? Théâtre improvisé	Compagnie L'Oiseau Moqueur	1 000,00 €
Sam 17/01/2026	Et rester Vivant? Théâtre musical	Compagnie Eoliharpe	1 200,00 €
Sam 18/04/2026	Ben Armessen Solo reggae	A l'Ouest Production	450,00 €

Elle suggère de maintenir les tarifs de la précédente saison :

TARIFICATION

	Tarif actuel	Proposition
Tarif plein (TP)*	12,00 €	12,00 €
Tarif autres (TPRF)*	7,50 €	7,50 €
Tarif réduit (TR)*	5,00 €	5,00 €

*TP (tarif plein) ; *TPRF (tarif préférentiel) : Soulainois (e)

*TR (tarif réduit) : scolaire / étudiant / demandeur d'emploi / situation de handicap

TARIFICATION POUR LES SEANCES DE CINEMA

	Tarif actuel	Proposition
Tarif (plus de 14 ans)	5 €	5 €
Tarif enfants (moins de 14 ans)	2 €	2 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour), adopte :

- la programmation ci-dessus ;
- les tarifs tels que proposés ;
- autorise M. le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer les différents contrats ou tous documents relatifs à ce dossier.

REPORT DES DOSSIERS SUIVANTS :

- Règlements des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequisse, Tilleul, Local pour Tous)
- Tarification des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequisse, Tilleul, Local pour Tous)

INFORMATIONS DIVERSES

- Décisions ALM : délégation du transport public, reconduction 6 ans.
- nouveau contrat du délégataire pour transport Irigo : bus de nuit, paiement CB, bus à énergie biogaz (produit à station d'épuration de La Baumette) et électricité
- Charte de l'arbre : présentation des 12 engagements d'Anjou Loire Métropole
- Territoire intelligent : extension des investissements sur l'éclairage LED.
- Programme de résorption des bidonvilles sur le territoire d'Anjou Loire Métropole

- Voirie : évolution de la répartition communes/ALM pour le financement des aménagements
- Défrichage du chemin des Petites Landes réalisé, reprofilage à venir
- CIAS / anticipation du passage à ALM
- Enfance jeunesse :
 - conseil d'école du 19 juin 2025
 - modification des horaires scolaires
 - installation d'un tableau de cour et bancs de préau

Fin de séance à 22h30

Fait à SOULAINES SUR AUBANCE le 15 septembre 2025

Le Secrétaire de séance
Laurent POISSONNEAU

Le Maire
Robert BIAGI



DÉLIBÉRATION(S) ADOPTÉE(S) LORS DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2025

N° délibération	OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	VOTE
DEL-202533	Personnel : convention d'adhésion au service de paye du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine et Loire	Pour : 14 Contre : / Abstention : /
DEL-202534	Réhabilitation d'une maison dans le bourg en gîte communal : Autorisation de signature des marchés et avenants éventuels	Pour : 14 Contre : / Abstention : /
DEL-202535	Réhabilitation d'une maison dans le bourg en gîte communal: Demande de subvention auprès de la Région des Pays-de-la-Loire	Pour : 14 Contre : / Abstention : /
DEL-202536	Finances : admission en non-valeur de créances irrécouvrables	Pour : 14 Contre : / Abstention : /
DEL-202537	Occupation de l'espace public : dispositions et tarifs	Pour : 14 Contre : / Abstention : /
DEL-202538	Service Enfance/Jeunesse : Tarification sociale : dispositif de « Cantine à 1 € » : autorisation de signature de convention	Pour : 14 Contre : / Abstention : /
DEL-202539	Service Enfance/Jeunesse : Tarification : restaurant scolaire / accueil périscolaire / TAP / ALSH	Pour : 14 Contre : / Abstention : /
DEL-202540	Service Enfance/Jeunesse : Tarification : camps / séjours / journées thématiques	Pour : 14 Contre : / Abstention : /
DEL-202541	Enfance & affaires scolaires : règlements intérieurs (restaurant scolaire, accueil périscolaire / pause méridienne, TAP, accueil de loisirs)	Pour : 14 Contre : / Abstention : /
DEL-202542	Programme culturel septembre 2025 à août 2026 : présentation de la programmation et tarification	Pour : 14 Contre : / Abstention : /
/	Règlements des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequoise, Tilleul, Local pour Tous)	Dossier reporté
/	Tarification des salles communales (Grange aux Dîmes, Cortequoise, Tilleul, Local pour Tous)	Dossier reporté

